



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 7 avril 2014

Il est 20h00 lorsque **Mme A. Rouge, Présidente**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal.

Elle salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, secrétaire, le Syndic, la Municipalité, M. B. Demierre, secrétaire municipal et boursier, M. M. Milosavljevic, Huissier, M. G. Ferrari, Sergent-Major de police, ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : **Mmes M. Alvarez, I. Cochard, C. Haefliger, F. Macagnino, J. Vodoz et MM. Th. Baechtold, J. Boettner, Y. Bucher, P. Chapuis, J.-L. Klopfenstein, Ph. Logean, M. Paquier, L. Volet et M. Wertz.**

La liste des excusés est longue et la Présidente souhaite que les Conseillers mettent tout en oeuvre afin de pouvoir assister aux séances, celles-ci étant connues longtemps à l'avance, et ainsi respecter le mandat qui leur a été confié.

Les membres présents sont félicités.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.
2. **Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 10 février 2014**

Concernant la phrase de M. P. Zuchuat à la page 11 : « il y a quand même 35.59% des personnes concernées... », **M. P. Groux** souhaite rajouter que la réponse est appuyée par l'article du 14 février 2014 du 24 Heures qui mentionne le point de vue officiel du département des Finances du Canton qui cite 23.5% des contribuables comparé à une moyenne cantonale de 22,01%.

Cette remarque n'ayant pas été dite lors de la séance du 10 février, il s'agit uniquement d'une information, le procès-verbal ne sera pas modifié.

A la page 5 (2^{ème} paragraphe), **Mme L. Khouri-Dagher** demande la correction suivante : « La solution de la Commune de Vevey serait que Corsier participe à la construction du collecteur du nouveau collège, ce que la Municipalité souhaite éviter. »

Le procès-verbal, avec la modification de Mme L. Khouri-Dagher, est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

Mme A. Rouge, Présidente, a participé aux événements suivants :

- jeudi 20 février à Chardonne : présentation du rapport 2013 du comité de Direction de l'Association Sécurité Riviera. Différentes personnes des services de sécurité sont intervenues. La Présidente n'a pas trouvé ce rapport sur le site internet de Sécurité Riviera et demande à Mme Th. Volet s'il ne devrait pas y figurer comme les années précédentes. **Mme Th. Volet, Municipale**, se renseignera.
- dimanche 23 avril à Corsier : exposition de printemps de Mme Colette Genoud dans la salle du Conseil.

Elle informe également que le bureau de vote est à la recherche de volontaires pour le dépouillement des votations du dimanche 18 mai 2014.

5. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Décès de Pierre Tharin et François Cuénod : nous avons la tristesse de signaler le décès de M. Pierre Tharin, ancien Conseiller communal et ancien Municipal de 1963 à 1968, survenu le dimanche 2 mars 2014 ainsi que le décès de M. François Cuénod, ancien Conseiller communal et ancien Municipal de 1966 à 1973, survenu le 2 avril 2014. Nous garderons d'eux un souvenir ému et reconnaissant.

Postulat sur les installations sportives d'importance régionale Riviera : dans l'objectif de répondre au postulat sur les installations sportives, la Conférence des syndics du district est d'accord sur le principe de confier un mandat à M. Bryois, ancien délégué au sport de la Ville de Vevey. Le SAI est chargé d'établir une base de cahier des charges, en coordination avec M. Wehrli, Syndic de Montreux. Le principe d'un financement commun est accepté, le « combien et le comment » restant à définir. Un point de situation est prévu à la CSD du 7 mai 2014.

Nouvelle répartition dans les dicastères : différentes opportunités ont amené la Municipalité à entreprendre des rocadés au niveau de la répartition des dicastères et des délégations municipales. Ces modifications concernent les dicastères de Mme Thérèse Volet et de Messieurs Philippe Goletta et Philippe Bricod.

La direction du Service de voirie a été confiée à Mme Thérèse Volet.

M. Philippe Bricod prend en charge le dicastère des vignes communales et a été désigné comme nouveau membre de la Commission de salubrité (il remplace M. Ph. Goletta).

Toutes les autres tâches, dans leur dicastère respectif, assurées par Mme Volet et MM. Goletta, Bricod et Debétaz, ne sont pas concernées par ces changements.

Commission de gestion – Rapport de l'exercice 2012 : la Commission de gestion a invité dernièrement une délégation municipale pour clarifier certains points du rapport de gestion de l'exercice 2012, qui contenait quelques imprécisions, voire erreurs.

Cette rencontre s'est déroulée dans un état d'esprit constructif. La Municipalité tient à préciser que les différents points soulevés n'entachent en rien le travail de fond mené alors par la Commission de gestion, puisqu'il s'agissait essentiellement de corrections de plume ou de formulation.

Elections communales : la Municipalité a décidé d'organiser une séance d'information à la population sur le changement du mode d'élection du Conseil communal, le lundi 2 juin 2014, à 20h00, à la Grande salle. L'élection du Conseil communal passe en 2016 à la proportionnelle.

Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär

Association scolaire intercommunale : le Conseil intercommunal a accepté, jeudi 27 mars dernier, d'accorder un crédit extrabudgétaire pour financer une étude sur les infrastructures scolaires. Ce mandat va se dérouler durant cette année et permettra au Comité de direction de faire valoir un certain nombre de besoins et de scénarios à l'intention des Municipalités du Cercle par rapport à leurs bâtiments scolaires.

Durant cette même séance, le Conseil intercommunal a notamment adopté les comptes et le rapport de gestion pour l'exercice 2013. Ce rapport de gestion et le rapport annuel de l'établissement scolaire seront à disposition sur le site internet de l'école : www.ecoles-de-corsier.ch.

Conseil d'établissement : suite à l'enquête effectuée auprès des parents d'élèves, portant sur la sécurité sur le chemin de l'école, le Conseil d'établissement a adressé à la Municipalité, sous forme de tableau, un

inventaire des remarques formulées. Ces dernières ont été présentées à la Commission Consultative de Circulation et plusieurs d'entre elles trouveront une réponse adéquate dans le cadre des travaux de réaménagement des routes du village. Le tableau des réponses des parents sera également accessible sur le site de l'école de Corsier.

Société de Développement : la traditionnelle Course aux oeufs aura lieu le vendredi 11 avril 2014, à 16h00, dans le Parc Chaplin.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Stationnement au village : pour donner suite à la mise en application du règlement sur le stationnement du village approuvé par le Conseil communal le 23 septembre 2013, le plan de stationnement a été remis au Service des Routes au mois de mars 2014 afin de pouvoir légaliser les mesures de stationnement. La mise en pratique sera effective au 1^{er} septembre 2014.

Aménagement du village : le projet d'aménagement du village de Corsier avance selon le programme établi en coordination avec nos mandataires et le BTI. Plusieurs séances se sont déroulées depuis janvier 2014 avec les VMCV, le Voyer Monsieur Ravussin, Monsieur Brun du Service des routes et tous les représentants des services industriels. La présentation du dossier à la SCEP (sous-commission espaces publics) est prévue en mai 2014 et permettra aux services cantonaux de faire leur remarque avant la mise à l'enquête publique.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaires : Mme Florence Favez a été fêtée le 2 mars et une seconde habitante a eu 90 ans le 2 mars également mais n'a pas souhaité être fêtée.

Passeport-vacances : recherche des membres pour son comité ainsi que des moniteurs (trices) pour accompagner des groupes d'enfants. Il aura lieu du 7 au 19 juillet et du 11 au 23 août 2014.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

67^{ème} Giron des Musiques de la Veveyse : le 67^{ème} Giron des Musiques de la Veveyse aura lieu du 21 au 24 mai 2015. J'ai été nommée responsable de la décoration. Je vous invite à décorer votre maison ou vos balcons sur le thème de la musique. Les personnes qui souhaitent aider à peindre, coudre et bricoler sont priées de me contacter. Merci d'avance de votre aide.

Environnement – Philippe Bricod

Initiative Sauver Lavaux III : voici quelques arguments contre l'initiative « Sauver Lavaux 3 » :

- le dispositif en place permet déjà de protéger efficacement Lavaux. Les opposants reviennent sur un problème qui a déjà été réglé ;
- l'initiative s'attaque au mauvais problème. Le principal risque qui menace Lavaux serait une déprédation de l'économie viticole ;
- l'initiative veut protéger Lavaux comme une forêt ou un parc national. C'est une erreur. La beauté de Lavaux est issue du travail des vignerons ;
- avec l'initiative, Lavaux deviendrait une ruine. Sauver Lavaux c'est y maintenir une économie vinicole dynamique.

Gestion des déchets : les 4 Molok (Mur Blanc, Banderette, Champ des Pesses) sont opérationnels.

Vigne communale : une nouvelle étiquette de vin viendra habiller notre cuvée 2013. Nous vous laissons la surprise de la découvrir prochainement.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

Route Cantonale - Mur d'autoroute : suite à une récente séance sur place avec le Service des Routes, des problèmes de graffitis ont été constatés sur un mur de route cantonale. Ce mur nécessite une réfection lourde qui aura lieu en 2015-2016 (coût 1 million à 1 million et demi), sous réserve de l'approbation du crédit d'investissement par le Grand Conseil, et les graffitis seront éliminés par la même occasion. Une fois les études de projet lancées, le Canton reprendra contact avec la Municipalité pour présenter les possibilités envisagées de manière à diminuer l'impact des graffitis sur l'ouvrage.

Intervention de **M. P. Groux** qui ne comprend pas que la Municipalité donne son avis sur la votation de l'initiative « Sauver Lavaux III ». **M. F. Brun, Syndic**, répond qu'il s'agit de la position unanime de la Municipalité qu'il trouvait importante de communiquer, mais chacun est libre de faire le vote de son choix.

6. Préavis no 03/2014 « Participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz »

M. A. Goy, président et rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion.

M. B. Savoy demande quelles sont les conséquences au niveau des transports individuels et du développement des transports publics. **M. B. Schär**,

Municipal, répond que la zone Chailly-Village est bien desservie par les lignes de bus et par le train dans les hauts de Chailly. La commune de Montreux regarde avec les VMCV pour augmenter la cadence des bus. La piste cyclable qui part de La Tour-de-Peilz pourrait être prolongée jusqu'à la Saussaz.

Mme L. Khouri-Dagher demande combien de temps un Corsièran mettra pour s'y rendre et que devra payer l'école. **M. B. Schär, Municipal**, répond que cela dépendra du mode de transport des habitants. Les écoles pourront utiliser gratuitement les installations pendant les horaires scolaires. **M. B. Savoy** précise qu'il faut compter entre 26 et 42 minutes pour s'y rendre. **Mme L. Khouri-Dagher** demande si les écoliers auront une matinée entière pour aller faire une ou deux heures de sports. **Mme A. Rouge, Présidente**, informe que l'école organise en général un après-midi sportif. **M. B. Schär, Municipal**, relève que les écoles de Corsier ne fréquenteront pas régulièrement le site de la Saussaz étant donné qu'elles disposent du terrain de la Bourgette qui convient parfaitement.

Mme M. Meier demande ce qui se passera si une des dix communes consultées s'oppose au projet. **M. F. Brun, Syndic**, informe que le stade va se réaliser mais que la commune de Montreux devra trouver un autre financement. **M. D. Chollet** estime qu'il ne faut pas reproduire le cas de la piscine de Vevey et qu'on a intérêt à jouer le jeu.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le préavis au vote, soit :

1. d'accepter de participer au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de CHF 7'622'500.- et selon les modalités définies dans le présent préavis ;
2. de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 331'100.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au bilan ;
3. de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 331'100.00 (CHF 165'550.00 en 2015 et CHF 165'550.00 en 2016) et d'assumer les charges financières y relatives ;
4. de prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final ;
5. de prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge ;
6. de prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois sur les lots 1 et 2 viendra en diminution de la participation de toutes les communes.

Le préavis no 03/2014 est accepté à la majorité (2 abstentions).

7. **Préavis no 04/2014 « Projet de réaménagement routier « En l'Hautigny » et demande de limitation à 60 km/h »**

Mme M.-J. Stauber, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant de reporter la décision pour permettre à la Municipalité de développer une vision globale de la sécurité sur l'ensemble de la route cantonale.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Concernant les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, **Mme A. Rouge, Présidente**, s'est renseignée auprès d'un juriste et informe qu'il n'est pas possible de reporter la décision et que cette façon de faire reviendrait à refuser le préavis tel que présenté. Il est possible de faire un amendement mais pas de reporter la décision. Elle demande la position de la Commission.

Mme N. Cochard informe que la préoccupation de la Commission était d'ordre financier d'une part et elle souhaitait avoir une vision globale du problème de sécurité de la route cantonale, d'autres endroits plus dangereux qu'à l'Hautigny étant connus. La Commission n'a pas refusé catégoriquement le préavis. Elle souhaite écouter le débat avant de présenter ou non un amendement.

Mme Ch. Cuénod-Cochard mentionne les dangers rencontrés aux abris-bus de Longpraz, du Mur Blanc et de la Banderette. Elle demande ce qui a incité la Municipalité à choisir de faire des travaux en l'Hautigny où la visibilité est meilleure.

M. Ph. Goletta, Municipal, rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale et que la responsabilité appartient au Canton. La Municipalité a signalé les différents endroits dangereux au niveau de la sécurité mais le Canton n'entre pas en matière. Il a toutefois accepté de faire deux exceptions : 1) l'arrêt de bus de la Dautère et 2) l'Hautigny, en raison du nombre de constructions qui s'est fait dans ces quartiers-là. S'il n'y avait pas eu ces nouvelles habitations, le Canton n'aurait rien fait. Il s'agit des seuls quartiers pris en compte par l'Etat à ce jour. Le Canton n'entrera pas en matière pour la Banderette, Mur Blanc, etc. La route cantonale n'appartient pas à la Commune, mais la Municipalité essaye régulièrement d'influencer le Canton pour différents tronçons. Concernant la demande de la Commission des finances, il informe que la Municipalité a écrit au Canton pour lui demander une participation à la réfection du tapis (CHF 28'000.00 de HAP) – étant donné qu'avec la limitation à 60 km/h, il reste propriétaire de la route - mais il y a peu d'espoir car cet aménagement est appelé « de confort » et la Commune en supporte les frais financiers. Concernant l'éclairage public, il a été tenu compte de la demande de la Commission ad hoc : la Romande Energie a fait une proposition pour 5 candélabres à 9 mètres et la Municipalité a réussi à obtenir 6 candélabres à 7 mètres. Ils se trouveront côté aval et seront dirigés face à la montagne.

M. P. Bugmann rappelle que la Municipalité aurait eu le droit de retirer son

préavis. L'investissement actuel n'est pas perdu. Il s'agit du premier pas à effectuer et il propose d'accepter le préavis.

M. F. Brun, Syndic, remercie la commission des Finances et informe que la Municipalité n'a pas d'intérêt à retirer son préavis.

M. M. Ceppi informe qu'il y a 20 enfants qui prennent le bus en l'Hautigny d'où l'importance de faire quelque chose, les véhicules arrivant vite et dépassant sur le long bout droit.

Mme Ch. Cuénod-Cochard demande à **M. Ph. Goletta** si les 6 candélabres seront pourvus de capteurs performant pour éviter la pollution lumineuse qui a une influence néfaste sur les gens et la faune. **M. Ph. Goletta** informe que le système sur déclenchement ne fonctionne pas pour les zones 60 km/h. Il s'agira de lampadaires LED, basse consommation, avec une diminution de l'éclairage de 50%, de 23h00 à 05h00 du matin.

Mme Ch. Cuénod-Cochard se soucie du bout droit du tronçon et demande si le marquage va être changé pour interdire le dépassement. **M. Ph. Goletta, Municipal**, répond que le Canton a décidé des normes pour placer les panneaux de signalisation. Au-delà de ces panneaux, la route reste en l'état actuel.

Mme Ch. Cuénod-Cochard s'inquiète également de la question de l'îlot central. Un enfant qui traverse pourrait se croire en sécurité et prêterait moins d'attention que s'il n'y avait pas d'îlot. **M. Ph. Bricod, Municipal**, informe que c'est la même chose à la Dautère et que cela fonctionne très bien. **M. Ph. Mayor** demande s'il y aura un passage piéton vers l'îlot. **M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que sur une route cantonale qui appartient au Canton, il n'y a pas de passage piéton. Dans certains cas, il accepte d'entrer en matière s'il y a une école à proximité. **M. D. Chollet** trouve que l'îlot est une bonne solution pour les personnes âgées qui mettent plus de temps à traverser. D'autre part, si on supprime l'îlot, les gens vont dépasser. **M. D. Isler** trouve favorable la distance coupée en deux, c'est un bon compromis. **Mme N. Cochard** précise que l'îlot ne doit pas empêcher les habitants de l'Hautigny d'accompagner leurs enfants pour les aider à traverser. Les enfants prennent des risques s'ils se sentent en sécurité.

M. Ph. Bricod confirme que les véhicules vont dépasser s'il n'y a pas d'îlot. **M. M. Ceppi** relève le danger de la sortie de l'Hautigny pour descendre sur Vevey où il s'est régulièrement trouvé nez à nez avec ceux qui dépassent. **M. D. Isler** souhaite que les panneaux de l'îlot ne masquent pas le piéton qui traverse. **Mme Ch. Cuénod-Cochard** demande pourquoi l'îlot ne peut être placé en face de l'arrêt de bus. **M. Ph. Goletta, Municipal**, répond qu'il s'agit des normes de sorties et d'entrées des bus. L'îlot sera bas pour permettre aux convois exceptionnels (100 tonnes) de passer. Il relève l'importance des flèches bleues qui vont induire la sécurité.

Mme Ch. Cuénod-Cochard espère que la Municipalité réfléchira sur la sécurité des autres arrêts de bus afin d'avoir une équité envers toute la population. Il y a

aussi beaucoup d'enfants à Longpraz. **M. Ph. Bricod, Municipal**, précise que l'Hautigny est l'endroit où les gens roulent le plus vite. **M. F. Brun, Syndic**, comprend la remarque de Mme Ch. Cuénod-Cochard. La Municipalité ne va pas freiner les démarches qu'elle peut faire avec le Canton. Les autres coins ne seront pas oubliés. Une étude globale prendrait trop de temps. **M. G. Volet**, membre de la Commission ad hoc, trouve le projet bien ficelé et estime que M. Ph. Goletta – par ses explications – a répondu à l'attente de la Commission. Il propose d'aller de l'avant.

Mme L. Khouri-Dagher demande si on peut faire pression sur le Canton en mentionnant qu'en cas d'accident, sa responsabilité sera engagée. **M. Ph. Goletta, Municipal**, répond négativement. La loi sur les routes domine. Le Canton n'est pas responsable des incivilités ; chacun est responsable de sa propre attitude. Ce préavis est le résultat de deux ans de discussions (3 ans pour le carrefour de La Chaux). Il propose de prendre ce que le Canton donne et d'aller de l'avant.

M. G. Volet demande s'il serait possible d'obtenir l'avis préalable du Conseil pour entamer les démarches pour de tels préavis, étant donné la durée avant leur aboutissement et afin d'éviter que tout le travail de la Municipalité tombe à l'eau en cas de refus du Conseil. **M. F. Brun, Syndic**, répond qu'il existe un plan d'investissement pour les projets envisagés. Dans le cas présent, la Commune n'avait pas prévu que l'éclairage coûterait autant et qu'on trouve autant d'HAP dans le goudron. Il ne s'agit pas d'un projet exagéré mais d'un projet concret.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le préavis au vote, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement routier « En l'Hautigny », pour un montant total de CHF 188'000.00 ;
2. de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 188'000.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au bilan ;
3. de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 188'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
4. de porter en déduction des coûts effectifs les éventuelles subventions fédérales et cantonales une fois celles-ci déterminées et versées à la Commune.

Le préavis no 04/2014 est accepté à l'unanimité.

8. **Réponse municipale à la motion « Pour un véritable développement de la politique de la petite enfance et écolière à Corsier » déposée par M. le Conseiller communal Patrick Groux**

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion concernant ce rapport en passant la parole à **M. P. Groux** :

Effectivement depuis le dépôt de la motion, des mises en places ont été faites, la plupart par obligation pour obéir à des lois fédérales. Il a toutefois un sentiment mitigé sur cette réponse et relève la timidité de la Commune face aux familles en général et à la classe moyenne en particulier. Il ne souhaite pas remettre en cause cette réponse mais apporter une réflexion pour les projets futurs.

A la Cantine, le 10% de réduction est accordé pour les fratries alors que le réseau REVE offre le 25%. La maman de jour est donc meilleur marché. Les montants calculés dans ces unités d'accueil sont établis sur la base d'un revenu brut y compris 13^{ème} salaire. On est donc très vite tout en haut des tarifs.

Il rappelle également l'augmentation des tarifs des mamans de jour de 17% ainsi que l'augmentation due à la taxe aux sacs depuis cette année. Il estime important de soutenir les familles de la classe moyenne, les enfants étant le futur de la Commune.

M. B. Savoy soumet une remarque de forme sur l'avant-dernière phrase dont le sens est mal placé. Il demande s'il s'agit d'un état d'âme de la Municipalité ou du résultat d'une étude. **Mme U. Bucher, Municipale**, répond qu'il s'agit d'un constat et mentionne l'exemple des devoirs surveillés. Dans le cadre du réseau REVE, une famille va au tribunal car elle n'a pas pu choisir sa garderie. **M. B. Savoy** comprend mieux mais relève qu'il s'agit de certains citoyens et non pas « le » citoyen. **Mme L. Khouri-Dagher** appuie Mme U. Bucher. Lors d'une réunion intercommunale, des exemples précis ont été mentionnés et se répercutent sur les coûts, notamment les CHF 56'000.00 par an pour un poste à 50% pour répondre au téléphone des parents dont les enfants sont inscrits à la Cantine.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le rapport au vote.

Les Conseillers acceptent de prendre acte de ce rapport à la majorité moins 3 abstentions. Il a donc été pris en considération.

9. **Réponse municipale à l'interpellation concernant l'éclairage du carrefour de La Chaux, avec projet de résolution, déposée par Mme la Conseillère communale Martine Meier**

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion concernant cette réponse en passant la parole à **Mme M. Meier**.

Mme M. Meier trouve ce rapport évasif mais estime que le principal c'est que l'éclairage du carrefour de la Chaux soit fait.

M. P. Zuchuat demande pourquoi l'éclairage coûtait CHF 17'462.50 alors que le montant est fixé à CHF 24'000.00 aujourd'hui.

M. Ph. Goletta, Municipal, ne sait pas d'où est sorti ce chiffre. La variante donnée à Mme Meier correspondait à un moment précis de l'étude et le projet n'était pas définitif.

Il présente la dernière variante d'étude soumise pour le projet. Ce document a été remis par le Canton à titre indicatif. Il doit encore être soumis à la Commission de circulation du Canton. Le plan représente les mesures provisoires que va déposer l'inspecteur cantonal de la signalisation M. Dominique Brun. L'aménagement définitif est un tout autre projet (pour 2016).

Il s'agit d'un document provisoire car l'Etat fait encore des essais et projection avec un bus articulé et un camion semi-remorque. Il explique les procédures de négociations avec le Canton qui durent depuis 3 ans. Si on avait décidé de faire uniquement l'éclairage, le Canton ne faisait plus rien et se retirait.

Mme Ch. Cuénod-Cochard demande des explications concernant l'éclairage. **M. Ph. Goletta, Municipal**, explique que le Canton a décidé de repenser complètement le carrefour, de repartir à zéro notamment pour élargir la route pour le convoi des 100 tonnes. La solution d'aujourd'hui comprend 5 candélabres avec des câbles aériens blindés, renforcés de câbles d'acier porteurs. **Mme Ch. Cuénod-Cochard** demande s'il y aura une diminution de l'intensité de l'éclairage la nuit. **M. Ph. Goletta, Municipal**, confirme que oui.

Mme M. Meier ajoute pour conclure que depuis 3 ans la Commune négocie pour faire un giratoire de CHF 1'600'000.00 afin de mettre en place un dépôt d'excavation et là il est question d'une sécurisation du carrefour qui va finalement être refaite pour environ CHF 30'000.00.

10. Divers et propositions individuelles

Mme A. Volet informe que le Comité de Corsier en Fête est à la recherche de bénévoles. Informations sur le site <http://www.corsierenfete.ch>.

M. R. Genoud demande qui décide de la durée d'amortissement des préavis. **M. F. Brun, Syndic**, répond que pour les grands investissements, le montant est prélevé dans les « réserves pour investissements futurs ».

Mme D. Petitat trouve que le confort de cette nouvelle salle du Conseil laisse à désirer. Il fait froid, il y a des courants et le bruit de la ventilation est trop fort. **Mme A. Rouge, Présidente**, a déjà fait la remarque à l'intendant des bâtiments et le relancera. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, prend également note de cette remarque afin de trouver une solution.

M. P. Groux a reçu une invitation d'un parti pour le passage à la proportionnelle

et a eu une interpellation personnelle de la part d'un membre de parti de Vevey. Il souhaite prendre la température des Conseillers. **Mme A. Rouge, Présidente**, informe que chacun sera sollicité et qu'il y aura une séance d'information le 2 juin à la Grande salle où chacun pourra s'exprimer. **M. Ph. Dardenne** rappelle qu'il existe le secret de l'isoloir qui a été créé pour cela.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, remercie les Conseillers et leur souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h45.

Au nom du Conseil communal

La Présidente



A. Rouge



La Secrétaire



M. Décosterd